

Mes engagements lors d'une prise de RDV avec le SPANC



1

Présence et Accessibilité

Présence obligatoire:

- **Je m'engage** à être présent le jour du contrôle ou à me faire représenter par une personne dûment habilitée.

Accès aux installations :

- **Je m'engage** à rendre totalement accessibles le jour J tous les éléments de mon installation (regards, couvercles, tampons, ouvertures de fosse toutes eaux, fosse septique, bacs à graisses, regard de collecte, épandage, puits d'infiltration...).

État des accès :

- Les regards devront être impérativement **dégagés, ouverts, non enterrés et non scellés.**

2

Entretien & Préparation technique

Maintenance préalable :

- **Je m'engage** à faire curer si besoin la fosse, les drains et les tuyaux.

Remplissage :

- **Je m'engage** à faire remplir la fosse intégralement **avant le passage du SPANC** (afin d'éviter une contre-visite payante pour non-visibilité des éléments).



3

Documents & Règlement

Justificatifs à fournir :

- **Je m'engage** à rassembler et fournir tous les documents utiles au contrôleur (factures, permis de construire, plan de masse, étude de sol, bons de vidange...).

Paiement :

- **Je m'engage** à régler la redevance du contrôle dès réception de l'avis des sommes à payer envoyé par le **Service de gestion comptable (SGC) de Vaison-la-Romaine (tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire).**



4

Protection des données (RGPD)

Note d'information :

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la CCEPPG pour la gestion administrative et la facturation. Elles sont transmises à la société prestataire Preleveo (**Groupe Ares Contrôles**) ainsi qu'au **SGC de Vaison-la-Romaine.**

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'effacement de vos données en contactant directement la CCEPPG.

